

Si les universités regroupent près de 60 p. cent des étudiants à plein temps, elles ne sont pas les seuls établissements d'enseignement postsecondaire; en effet, cet enseignement est également dispensé par différentes écoles qui ne décernent pas de grades universitaires.

Environ 250 établissements offrent des programmes de niveau collégial. Un grand nombre d'entre eux étaient au départ des collèges privés, des écoles techniques publiques ou des collèges affiliés à une université. Il a fallu attendre les années 60 pour que les provinces organisent l'enseignement postsecondaire non universitaire en un ensemble de collèges communautaires, créés en transformant des établissements existant alors ou en en fondant de nouveaux. La création des collèges communautaires part du principe que le champ de l'instruction postsecondaire devrait dépasser le cadre des universités pour accueillir les étudiants qui, non désireux de recevoir une formation universitaire, souhaitent s'orienter vers un secteur professionnel technique.

Les collèges communautaires ont mis au point tout un éventail de programmes répondant aux besoins des collectivités qu'ils desservent. (Tous ces programmes ne sont pas postsecondaires puisqu'il arrive souvent que le diplôme d'études secondaires ne soit pas exigé pour l'admission, notamment dans l'apprentissage des métiers spécialisés.) De plus, ils offrent des programmes d'éducation des adultes extrêmement diversifiés donnant à ceux qui occupent déjà un emploi la possibilité d'acquérir une formation professionnelle et technique.

Les structures de l'enseignement communautaire varient d'une province à l'autre. Néanmoins, la province est généralement responsable de son organisation, de sa réglementation et de son financement.

Au cours de l'année scolaire 1987-1988, les collèges communautaires comptaient environ 320 600 étudiants à plein temps, ce qui marquait une légère baisse par rapport au chiffre record de 322 600 enregistré en 1985, mais une augmentation de 365 p. cent en comparaison des 69 400 étudiants inscrits pour l'année scolaire 1965-1966.

Près de 70 p. cent des étudiants des collèges communautaires sont inscrits à des programmes techniques préparant à des domaines professionnels bien définis; les autres suivent des cours devant leur permettre d'entrer à l'université. Les études à plein temps ne concernent toutefois qu'une petite fraction des étudiants adultes. Il n'est, en effet, pas rare de voir un établissement où l'effectif à plein temps est réduit dispenser des cours spécialisés, techniques ou d'intérêt général à un nombre d'élèves à temps partiel cinq fois plus important.